

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 53518 B1** (51) Cl. internationale :
G06Q 30/00; G06Q 30/04;
G06Q 40/00; G06Q 40/00;
G06Q 30/00; G06Q 30/04;
G06Q 20/102
- (43) Date de publication :
31.03.2023

-
- (21) N° Dépôt :
53518
- (22) Date de Dépôt :
01.06.2021
- (71) Demandeur(s) :
Carnicom SARL, Appt 8, Imm 30, Rue Moulay Ahmed Loukili, Quartier Hassan, Rabat (MA)
- (72) Inventeur(s) :
Haffane Younes
- (74) Mandataire :
Haffane Younes

-
- (54) Titre : **METHODE ET SYSTEME DE GESTION DE FLUX DE MARCHANDISES A BASE DE GENERATION DYNAMIQUE DE CODE VISUEL ET DE SYNCHRONISATION INTEGREE DE FACTURES DEMATERIALISEES**

- (57) Abrégé : Une méthode et un système pour faciliter la commande, la réception et la facturation dématérialisée de marchandises entre deux parties prenantes munies de terminaux informatiques mobiles ou fixes. La méthode comporte la sélection de la marchandise par le premier utilisateur sur son terminal (téléphone mobile, terminal de paiement dédié, ordinateur ou tout autre outil informatique), un enregistrement informatique comportant les détails de la commande et une génération dynamique de documents comportant le détail de la commande et un code visuel sur le serveur de stockage distant. Une fois la marchandise livrée par le deuxième utilisateur, le premier utilisateur utilise son terminal pour scanner le code visuel apposé aux documents générés automatiquement ci-dessus. Ces documents sont présentés par le deuxième utilisateur en version papier ou directement depuis son terminal. Suite à cette opération de scan, une copie digitale des documents (en totalité ou en partie) est chargée sur le terminal du premier utilisateur. Des enregistrements informatiques sont créés ou mis à jour sur le serveur de stockage distant pour désigner la quantité de chaque produit commandé dans le stock du premier utilisateur. Des enregistrements informatiques sont mis à jour sur le serveur de stockage distant pour désigner la quantité de chaque produit commandé dans le stock du deuxième utilisateur. Les stocks des deux utilisateurs sont mis en ligne et peuvent être accédés depuis un quelconque terminal en ligne.

METHODE ET SYSTEME DE GESTION DE FLUX DE MARCHANDISES A BASE DE GENERATION DYNAMIQUE DE CODE VISUEL ET DE SYNCHRONISATION INTEGREE DE FACTURES DEMATERIALISEES

Abrégé

Une méthode et un système pour faciliter la commande, la réception et la facturation dématérialisée de marchandises entre deux parties prenantes munies de terminaux informatiques mobiles ou fixes. La méthode comporte la sélection de la marchandise par le premier utilisateur sur son terminal (téléphone mobile, terminal de paiement dédié, ordinateur ou tout autre outil informatique), un enregistrement informatique comportant les détails de la commande et une génération dynamique de documents comportant le détail de la commande et un code visuel sur le serveur de stockage distant. Une fois la marchandise livrée par le deuxième utilisateur, le premier utilisateur utilise son terminal pour scanner le code visuel apposé aux documents générés automatiquement ci-dessus. Ces documents sont présentés par le deuxième utilisateur en version papier ou directement depuis son terminal. Suite à cette opération de scan, une copie digitale des documents (en totalité ou en partie) est chargée sur le terminal du premier utilisateur. Des enregistrements informatiques sont créés ou mis à jour sur le serveur de stockage distant pour désigner la quantité de chaque produit commandé dans le stock du premier utilisateur. Des enregistrements informatiques sont mis à jour sur le serveur de stockage distant pour désigner la quantité de chaque produit commandé dans le stock du deuxième utilisateur. Les stocks des deux utilisateurs sont mis en ligne et peuvent être accédés depuis un quelconque terminal en ligne.

Description de l'invention

Domaine de l'invention :

La présente invention se rapporte au domaine des solutions de gestion des flux des marchandises et de la gestion de la facturation dématérialisée des petits commerces de proximité qui ont un grand besoin de solutions numériques adaptés, faciles à assimiler et qui ne nécessitent pas un grand niveau d'éducation pour utiliser et interagir avec le système et méthode proposés.

Contexte :

Le secteur du commerce de proximité a un rôle primordial de stabilisateur économique et social au sein de la société Marocaine. Dans les zones rurales ou les quartiers défavorisés, le réseau de petits commerces est assimilable à une organisation bancaire tant il permet aux familles de subvenir à leurs besoins quotidiens tout en différant leur paiement de plusieurs jours ou plusieurs semaines. Cela dit, le petit commerçant se retrouve aujourd'hui face à une concurrence exacerbée des grandes chaînes de distribution qui attire de plus en plus de clients de la classe moyenne et qui bénéficient d'équipements et de plateformes digitales haut-de-gamme. Son existence se trouve d'autant plus menacée que les nouvelles lois de finances l'obligent à plus de transparence et de professionnalisme dans la gestion de sa comptabilité, surtout avec le passage du régime forfaitaire des impôts à celui de la contribution professionnelle unique. Dans ce contexte, l'une des craintes majeures du commerçant est le problème de la fraude aux factures où il est possible que certaines factures soient émises au nom d'un commerçant (par erreur ou par malice) sans que celui-ci ait commandé de marchandise. Dans ce genre de situation, et grâce au recoupage effectué par la direction des impôts, le commerçant est perçu comme fraudeur à cause des montants non-déclarés sur les factures frauduleuses. Au jour d'aujourd'hui, il n'existe pas de plateformes ou d'écosystèmes complets qui permettent au petit commerçant de lier automatiquement la commande de la marchandise à la gestion dématérialisée et transparente des factures à la gestion de la comptabilité à la mise à disponibilité des produits sur une vitrine électronique.

Le document CN 10,367,942 3A décrit un procédé d'application de terminal logistique basé sur la génération d'un code bidimensionnel qui a une grande capacité de stockage d'informations textuelles chinoises telles que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse et autres informations du destinataire. Lorsque la marchandise atteint le terminal logistique, les informations du destinataire sont analysées et traitées au moyen d'un logiciel numérique de traitement de code bidimensionnel, afin de déclencher des fonctions d'appel automatique, d'envoi automatique d'un message court au destinataire ou d'envoi d'autres types de notifications.

Le document WO 20,090,424,37 A1 décrit un procédé et un système permettant la génération de factures électroniques. Le procédé peut comprendre une ouverture de session vers un compte de service de facturation en ligne, et la consultation d'un compte client parmi une pluralité de comptes clients associés au compte de service de facturation en ligne. Le procédé peut également comprendre la sélection d'un compte client qui

présente une transaction financière avec une enregistreuse. Une demande pour une facture électronique à générer pour le client sélectionné est lancée et la facture électronique peut être transmise au client sélectionné.

La limitation majeure de ces deux méthodes est qu'elles ne répondent pas au souci majeur de transparence et de contrôle de la fraude du petit commerçant. Elles ne lui donnent pas le contrôle sur l'ensemble du cycle de vie de la commande depuis sa création jusqu'à sa réception.

L'invention proposée permet de pallier à ces limitations grâce à la création automatique des documents relatifs à la commande sur le système pour éviter la fraude, ainsi que la création du code visuel à scanner par le premier utilisateur. Ceci permet de réduire au maximum l'intervention humaine dans l'édition des factures et la rédaction des documents relatifs aux transactions et de relier les opérations d'achats directement au système comptable pour être en règle avec l'administration.

Description détaillée :

Le diagramme des interactions décrit le passage et le traitement d'une commande entre un premier terminal utilisateur et un deuxième terminal utilisateur. Ce processus est valable entre deux entités en présentiel ou à distance, quel que soit le contexte dans lequel la transaction a lieu (entre un commerçant et un client, entre deux personnes physiques ou deux entités morales).

[101] Le premier terminal utilisateur commence par sélectionner les produits ou les services disponibles chez le deuxième utilisateur. Cette sélection peut être manuelle comme elle peut être faite automatiquement selon des critères prédéfinis comme l'historique des commandes du premier utilisateur, les données du marché, l'état du stock actuel ou toute autre donnée pertinente.

[102] Le premier terminal utilisateur valide l'envoi de la commande sur le terminal premier utilisateur. Cette validation peut être manuelle, comme elle peut être programmée dans le temps. Elle peut intervenir juste après l'étape de sélection de la marchandise ou être décalée dans le temps.

[103] Une fois la sélection envoyée, une commande est créée sur l'espace du deuxième utilisateur du serveur distant. Cette commande contient toutes les informations pertinentes relatives au premier utilisateur et aux détails de sa commande. Le deuxième utilisateur peut visualiser une copie de la commande sur le deuxième terminal utilisateur.

[104] Les documents administratifs relatifs à la commande sont générés automatiquement avec les détails contenus dans la commande. Un code visuel contenant des informations sur le premier utilisateur, sur le prix global de la commande, sur le détail des produits de la commande et de leurs prix est apposé sur une partie ou la totalité des documents. Ses documents sont rendus disponibles sur l'espace du deuxième utilisateur du serveur distant.

[105] Le deuxième terminal utilisateur visualise et valide la commande.

[106] Au moment de la livraison de la marchandise, le deuxième terminal utilisateur présente une partie ou la totalité des documents administratifs relatifs à la commande. Ces documents peuvent être sous format numérique directement affichés sur le deuxième terminal utilisateur ou sous format papier.

[107] Le premier terminal utilisateur scanne le code visuel présent sur n'importe quel document administratif.

[108] Si le code visuel est valide, les documents administratifs relatifs à la commande sont chargés sur le premier terminal utilisateur. Les données comptables sont aussi mis à jour en fonction du montant de la commande.

[109] Deux données comptables sont créées simultanément sur les espaces du premier utilisateur et du deuxième utilisateur sur le serveur distant. Le montant de la commande est rajouté comme dépense sur le compte du premier utilisateur et comme revenu sur le compte du deuxième utilisateur.

Revendications :

- 1- Méthode de gestion de flux de marchandises caractérisée par les étapes suivantes :
 - Un premier utilisateur muni d'un terminal sélectionne un ensemble de produits et renseigne les quantités désirées.
 - La sélection est envoyée à un serveur distant avec une référence vers le premier utilisateur en langage informatique.
 - Des documents décrivant les détails de la commande en langage humain sont générés dynamiquement avec un code visuel faisant référence au premier utilisateur, à la sélection de produits et au prix de la transaction.
 - Un deuxième utilisateur muni d'un terminal réceptionne la commande et la valide s'il décide de la traiter.
 - Les produits sélectionnés sont automatiquement retirés du stock virtuel du deuxième utilisateur selon les quantités demandées par le premier utilisateur.
 - Le premier utilisateur reçoit la marchandise commandée et scanne le code visuel disponible sur le document de livraison depuis son terminal.
 - Dans le cas où le code visuel est valide :
 - o Des copies numériques du document de livraison et de la facture sont chargées automatiquement sur le terminal du premier utilisateur et sur son espace utilisateur sur le serveur distant.
 - o La comptabilité du premier utilisateur est automatiquement mise à jour avec le détail de ce nouvel achat.
 - o Les produits commandés sont automatiquement rajoutés au stock virtuel du premier utilisateur selon les quantités demandées.
 - Les produits nouvellement rajoutés au stock virtuel du premier utilisateur sont rendus visibles à ses clients via une vitrine électronique de e-commerce.
- 2- Une méthode de gestion de flux de marchandises selon la revendication 1 caractérisée en ce que :
 - La sélection des produits peut avoir lieu sur un terminal mobile, un terminal fixe, un terminal de détection de produits, par un appel direct à un centre d'appel ou par échange direct avec une personne physique en présentiel.
- 3- Une méthode de gestion de flux de marchandises selon la revendication 1 caractérisée en ce que :
 - La saisie des quantités désirées peut être faite manuellement par le premier utilisateur, ou pré-remplie automatiquement par le terminal grâce à un algorithme qui prend en compte les données du premier utilisateur, son historique d'utilisation, les données du marché, ou toute autre donnée pertinente.
- 4- Une méthode de gestion de flux de marchandises selon la revendication 1 caractérisée en ce que :
 - La saisie des quantités désirées peut être faite manuellement par le premier utilisateur, ou pré-remplie automatiquement par le terminal grâce à un algorithme qui prend en compte les données du premier utilisateur, son

historique d'utilisation, les données du marché, ou toute autre donnée pertinente.

- 5- Une méthode de gestion de flux de marchandises selon la revendication 1 caractérisée en ce que :
 - La liste des objets sélectionnés est envoyée au serveur distant avec les données sur les prix individuels, sur les quantités, sur la date de livraison souhaitée, sur la plage horaire de livraison souhaitée et toute autre donnée pertinente relative à la marchandise ou à la livraison, avec une référence au premier utilisateur.

- 6- Une méthode de gestion de flux de marchandises selon la revendication 1 caractérisée en ce que :
 - Une fois la liste de la marchandise envoyée au serveur distant, un ou plusieurs documents relatifs à la commande sont générés automatiquement sur le serveur et reliés à un identifiant du deuxième utilisateur. Ces documents peuvent être de n'importe quel format de document électronique (word, pdf, excel, ppt ...). Ces documents contiennent aussi un code visuel qui peut être un code QR, un code à barre ou n'importe quel type de code visuel pouvant encoder des informations. Le code contient les détails sur le prix global de la commande, les prix des produits, l'identifiant du premier utilisateur et l'identifiant de l'espace de stockage de la commande sur le serveur distant.

- 7- Une méthode de gestion de flux de marchandises selon la revendication 1 caractérisée en ce que :
 - Le terminal du deuxième utilisateur reçoit la commande provenant du premier utilisateur.
 - Le deuxième utilisateur visualise le détail de la commande du premier utilisateur ainsi que les documents générés automatiquement sur le serveur distant.
 - Si le deuxième utilisateur décide d'accepter la commande, il la valide sur son terminal. Les produits commandés par le premier utilisateur sont automatiquement retirés du stock virtuel du premier utilisateur selon les quantités demandés.
 - Suite à cette mise à jour, si des produits sont en rupture de stock, une alerte est automatiquement envoyée au deuxième utilisateur sur son terminal.

- 8- Une méthode de gestion de flux de marchandises selon la revendication 1 caractérisée en ce que :
 - Une fois la marchandise réceptionnée par le premier utilisateur, le livreur lui présente les documents pertinents relatifs à la commande (comme par exemple un bon de livraison et/ou une facture ou tout autre document pertinent).
 - Ces documents peuvent être présentés sous format papier ou sous format électronique directement depuis un terminal muni d'un écran d'affichage.
 - Le premier utilisateur scanne le code visuel affiché sur l'un des documents depuis son terminal.
 - Si le code visuel est valide et s'il est relié à l'identifiant du premier utilisateur, les produits définis dans la commande sont automatiquement rajoutés au stock virtuel du premier utilisateur.

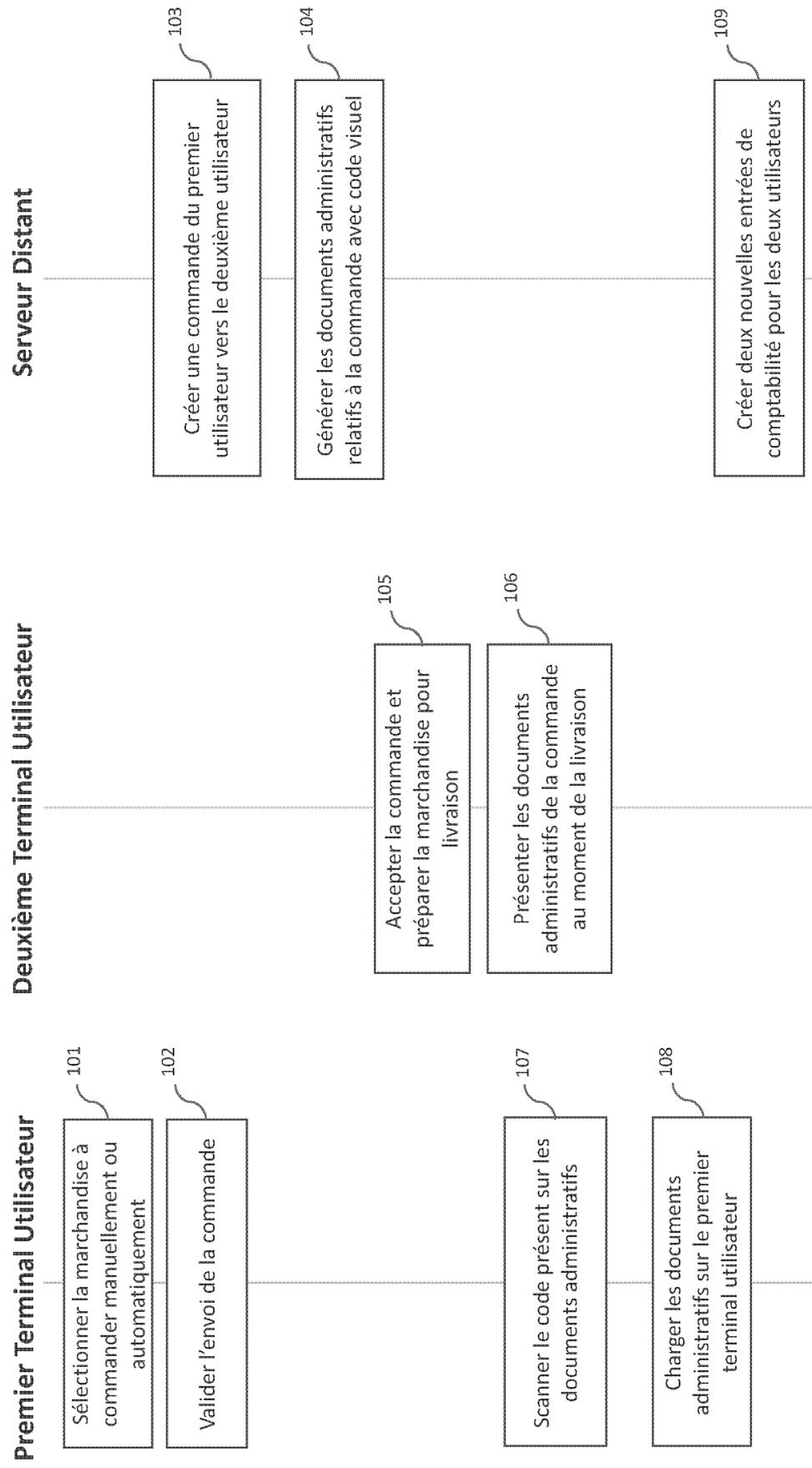
- La facture électronique est chargée sur l'espace du premier utilisateur sur le serveur distant ainsi que sur le terminal de celui-ci. Le montant de la facture est aussi rajouté à son espace comptabilité sur son terminal et sur le serveur distant.
- 9- Une méthode de gestion de flux de marchandises selon la revendication 1 caractérisée en ce que :
- Les produits nouvellement rajoutés au stock virtuel du premier utilisateur sont rendus visibles à ses clients. Ceux-ci peuvent à leur tour passer des commandes au premier utilisateur, qui devient à son tour fournisseur de produits.
- 10- Un système de gestion de flux de marchandises caractérisé par :
- Un premier terminal utilisateur adapté pour la lecture et la génération de codes visuels, l'affichage et l'enregistrement de contenu multimédia audio et vidéo, la saisie de texte et d'émoticons. Il doit être en mesure d'appeler un web service distant.
 - Un deuxième terminal en mesure d'appeler un web service distant.
 - Un serveur distant exposant des services web capables d'être invoqués par des terminaux mobiles ou fixes.
 - Une base de données sur un serveur distant.
- 11- Un système de gestion de flux de marchandises selon la revendication 10 caractérisé en ce que :
- Le premier terminal utilisateur est un outil informatique qui peut être mobile ou fixe. Il est doté d'un ou plusieurs périphériques de capture des enregistrements multimédia et/ou textuels, d'un ou plusieurs périphériques de génération et de lecture de codes visuels et d'une connexion internet.
 - Le premier terminal utilisateur est utilisé par le premier utilisateur pour initier la commande à travers la sélection manuelle ou automatique des produits à commander, l'accès aux offres et promotions du fournisseur de produits, puis l'envoi de la sélection.
 - Le premier terminal utilisateur envoie la sélection vers une base de données sur un serveur distant, en appelant des web services dédiés.
- 12- Un système de gestion de flux de marchandises selon la revendication 10 caractérisé en ce que :
- Le deuxième terminal utilisateur est un outil informatique qui peut être mobile ou fixe. Il est doté d'une connexion internet.
 - Le deuxième terminal utilisateur est utilisé par le deuxième utilisateur pour recevoir la commande envoyée par le premier terminal utilisateur.
 - Le deuxième terminal utilisateur est configuré pour visualiser les détails de la commande envoyée par le premier utilisateur.
 - Le deuxième terminal utilisateur est configuré pour traiter la commande en retirant automatiquement les articles commandés du stock virtuel de marchandises du deuxième utilisateur.
- 13- Un système de gestion de flux de marchandises selon la revendication 10 caractérisé en ce que :

- Le serveur distant expose des web services permettant aux terminaux des utilisateurs d'échanger les données des commandes, de transférer les sélections de produits vers la base de données, de créer des documents relatifs aux commandes et de notifier les terminaux de la création d'une nouvelle commande.
- Le serveur distant est configuré pour générer automatiquement les documents relatifs à la commande, munis d'un ou plusieurs codes visuels contenant des informations sur les produits commandés, le prix global et les prix des produits, les détails de la livraison, ainsi qu'un identifiant du premier utilisateur.
- Le serveur distant notifie le deuxième utilisateur de la disponibilité d'une nouvelle commande sur son terminal.
- Le serveur distant est configuré pour permettre au deuxième utilisateur de traiter une commande entrante en mettant à jour automatiquement l'état de stock disponible sur les produits commandés.
- Le serveur distant est configuré pour envoyer une notification au deuxième utilisateur en cas de rupture ou de quasi-rupture de stock sur l'un des produits.
- Le serveur distant permet de créer un nouveau reçu électronique au nom du premier utilisateur avec les informations du deuxième utilisateur, les détails des produits commandés et les prix.
- Le serveur distant permet de créer une nouvelle entrée dans la base de données de la comptabilité du premier utilisateur avec les données du nouvel achat.
- Le serveur distant permet de créer une nouvelle entrée dans la base de données de la comptabilité du deuxième utilisateur avec les données de la nouvelle vente.

14- Un système de gestion de flux de marchandises selon la revendication 10 caractérisé en ce que :

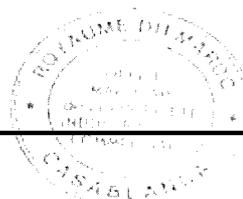
- Une base de données qui détient les informations sur l'écosystème des commandes, sur les utilisateurs, les terminaux, les transactions, les factures, les produits, les stocks et toute autre information nécessaire au bon fonctionnement du système de gestion de flux de marchandises.

Dessins :



**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée
par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 53518	Date de dépôt : 11/06/2021
Déposant : Carnicom SARL	
Intitulé de l'invention : METHODE ET SYSTEME DE GESTION DE FLUX DE MARCHANDISES A BASE DE GENERATION DYNAMIQUE DE CODE VISUEL ET DE SYNCHRONISATION INTEGREE DE FACTURES DEMATERIALISEES	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport	
<input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté	
<input type="checkbox"/> Cadre 5 : Défaut d'unité d'invention	
<input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications exclues de la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
Examineur: Sara AGUENDICH	Date d'établissement du rapport : 01/10/2021
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	



Partie 1 : Considérations générales**Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
3 Pages
- Revendications
14
- Planches de dessin
1 Page

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : G06Q30/00 ; G06Q30/04 ; G06Q40/00 ;

CPC : G06Q30/00 ; G06Q30/04 ; G06Q40/00 ; G06Q20/102

Plateformes et bases de données électroniques de recherche :

EPOQUENET, WPI, ScienceDirect, IEEE, ORBIT

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
A	US2002077976A1 ; MEYER JOHN ; KROUSE LOU; 20-06-2002 Abrégé; Description ; Figures 1-21	1-14
A	WO2009042437A1 ; BIXLER MATT [US]; NEWTON ROBERT [US]; 02-04-2009 Abrégé; Description ; Figures 1-5	1-14

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs

-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle**

Nouveauté	Revendications 1-14	Oui
	Revendications aucune	Non
Activité inventive	Revendications 1-14	Oui
	Revendications aucune	Non
Application Industrielle	Revendications 1-14	Oui
	Revendications aucune	Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : US2002077976A1

1. Nouveauté

Aucun des documents cités ci-dessus, considéré isolément, ne divulgue une méthode et un système de gestion de flux de marchandises comprenant l'ensemble des caractéristiques techniques énoncées dans les revendications 1 à 14. D'où l'objet desdites revendications est nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Activité inventive

Le document D1, qui est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1, divulgue une méthode et un système de gestion de flux de marchandises caractérisée par les étapes suivantes :

- Un premier utilisateur muni d'un terminal sélectionne un ensemble de produits et renseigne les quantités désirées.
- La sélection est envoyée à un serveur distant avec une référence vers le premier utilisateur en langage informatique.
- Des documents décrivant les détails de la commande en langage humain sont générés dynamiquement avec un code visuel faisant référence au premier utilisateur, à la sélection de produits et au prix de la transaction.
- Un deuxième utilisateur muni d'un terminal réceptionne la commande et la valide s'il décide de la traiter.
- Le premier utilisateur reçoit la marchandise commande et scanne le code visuel disponible sur le document de livraison depuis son terminal.

Par conséquent, l'objet de la revendication 1 diffère de D1 en ce que ladite méthode de la présente demande comporte les étapes suivantes :

- Les produits sélectionnés sont automatiquement retirés du stock virtuel du deuxième utilisateur selon les quantités demandées par le premier utilisateur.

- Dans le cas où le code visuel est valide :
 - Des copies numériques du document de livraison et de la facture sont chargées automatiquement sur le terminal du premier utilisateur et sur son espace utilisateur sur le serveur distant.
 - La comptabilité du premier utilisateur est automatiquement mise à jour avec le détail de ce nouvel achat.
 - Les produits commandés sont automatiquement rajoutés au stock virtuel du premier utilisateur selon les quantités demandées.
- Les produits nouvellement rajoutés au stock virtuel du premier utilisateur sont rendus visibles à ses clients via une vitrine électronique de e-commerce.

Les effets techniques desdites différences sont :

- La gestion automatique du stock marchandises.
- La génération automatique de la facture et des documents relatifs à la commande.
- La mise à jour automatique de la comptabilité du client.

Le problème objectif technique que la présente invention se propose de résoudre est considéré comme celui de fournir une solution plus sécurisée qui réduit l'intervention humaine dans l'édition des factures et qui gère d'une manière automatique la comptabilité et le stock de marchandises.

La solution à ce problème proposée dans la revendication 1 n'est pas décrite dans l'art antérieur, pris seul ou en combinaison. Aucun enseignement n'a été trouvé dans les documents de l'état de la technique qui aurait incité l'homme du métier, d'arriver à la solution telle que décrite dans la revendication 1.

De plus, le même raisonnement s'applique également à la revendication indépendante 10 qui correspond à la revendication indépendante 1 en terme de caractéristiques de système.

Par conséquent, l'objet des revendications 1 et 10 implique une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13 concernant l'activité inventive.

Les revendications 2-9 et 11-14 dépendent respectivement aux revendications 1 et 10 dont l'objet est considéré inventif, comme indiqué auparavant, et satisfont donc aux exigences de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Application industrielle

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.